

## Question orale – LE NOCTAMBUS

Le 30 août 2006, s'est créée l'association des transports nocturnes jurassiens. Elle a développé une offre - le Noctambus - permettant à la population jurassienne des districts de Porrentruy et de Delémont d'avoir à disposition un service de transport public les vendredis et samedis soirs lui assurant un maximum de sécurité. Le projet est réalisé, grâce à l'investissement de l'Etat jurassien et des communes, et il convient de souligner l'importance que revêt cette offre pour le développement durable et pour la prévention des accidents de la route en particulier pour la jeunesse.

C'est dans cette optique de mesure préventive et dans la perspective de son efficacité que je m'interroge sur les tarifs pratiqués en particulier en lien avec l'absence de prise en compte des abonnements ½ tarif, de la voie 7 et des abonnements généraux. Si l'abonnement Vagabond permet de voir son billet de bus réduit à 3.- la simple course, les systèmes d'abonnement cités ci-avant sont carrément exclus. Les jeunes et leurs parents qui investissent, en raison de la nécessité de se déplacer pour se former ou travailler, dans des abonnements hors secteur Vagabond sont pénalisés par le système actuel. Cela est injuste.

Mes questions sont donc les suivantes :

Dans cette volonté de prévention des accidents, n'est-il pas nécessaire de développer l'attractivité des transports publics nocturnes par un coût défiant toute concurrence avec d'autres choix potentiellement dangereux ? La gratuité est-elle envisageable pour les personnes au bénéfice d'un abonnement général, voie 7 ou Vagabond ? Le gouvernement a-t-il l'intention d'apporter un remède à cette situation d'inégalité entre les formes d'abonnements et des démarches sont-elles entreprises pour prendre en compte toutes les sortes d'abonnement dans la tarification ?

*Marlyse Fleury, groupe socialiste*